

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 28 février 2023		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM ADMIN GAL : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI ABSENTS : FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23		

Rapporteur : Bérénice Lacombe
Délibération n°23-17

Objet : Animation – Elaboration d'une stratégie foncière pour garantir la bonne gestion du risque inondation du bassin versant

Considérant le dossier de la études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly dans sa version finale du 31/01/2023, établie suite aux remarques de la DREAL.

Considérant le rapport d'instruction favorable du PEP PAPI Arly de la DREAL,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 4.3 du PEP PAPI concernant l'élaboration d'une stratégie foncière pour garantir la bonne gestion du risque inondation du bassin versant, le contexte de l'opération est rappelé.

La bonne réalisation des nombreux projets d'aménagement passe par une maîtrise foncière précise de l'emprise des terrains concernés. Le SMBVA ne dispose actuellement d'aucune stratégie précise à long terme pour mener ces projets.

Par ailleurs, la réalisation de conventions et de servitudes est nécessaire pour assurer l'accès et l'entretien des ouvrages situés sur des propriétés privées.

Les objectifs de cette action sont :

- d'assurer une vision à long terme des projets d'aménagement pour lutter contre le risque inondation,
- d'évaluer les besoins d'acquisitions, de servitudes et de convention à réaliser pour monter les projets et assurer la bonne gestion des ouvrages de prévention contre les inondations.

Cette action se déroulera selon les phases suivantes :

- Identification des cours d'eau et ouvrages sur lesquels une maîtrise foncière est nécessaire ;
- Etablir des conventions ou servitudes pour garantir l'accès aux cours d'eau ou aux ouvrages ;
- Acquisition des parcelles pour permettre la réalisation des travaux nécessaires.

L'accompagnement d'un prestataire extérieur sera nécessaire pour réaliser l'animation foncière.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Elaborer une stratégie foncière sur le territoire <i>Section d'investissement</i>		15 000 €
Total		15 000 €
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	7 500 €
Etat - Fonds Vert	10 %	1 500 €
FEDER	A déterminer	
SMBVA - autofinancement	50%	6 000 €
Total		15 000 €

>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **d'engager cette action à compter de la réception du courrier préfectoral de validation du PEP PAPI Arly,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), du Fonds vert, du FEDER ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023
Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ugine, le 2 mars 2023

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

